

Lieutenant-colonel

Capitaines, commandants et lieutenants-colonels de sapeurs-pompiers professionnels · Filière incendie et secours · Catégorie A



Grille en vigueur depuis le 14 juin 2025 · vérifiée par la FSU le 15 août 2026 · montants par mois, pour un temps complet.

ÉCHELONS	BRUT PAR MOIS	NET ESTIMÉ PAR MOIS	DU 1ER AU DERNIER ÉCHELON
8	2 496 € → 4 066 €	1 981 € → 3 227 €	19 ans

ÉCHELON	DURÉE DE L'ÉCHELON	INDICE BRUT	INDICE MAJORÉ	TRAITEMENT BRUT	NET ESTIMÉ	GAIN NET
1er	2 ans	596	507	2 495,85 €	1 980,95 €	
2e	2 ans	644	543	2 673,07 €	2 121,61 €	+140,66 €
3e	2 ans 6 mois	731	609	2 997,98 €	2 379,48 €	+257,87 €
4e	2 ans 6 mois	799	661	3 253,96 €	2 582,65 €	+203,17 €
5e	3 ans 3 mois	849	699	3 441,03 €	2 731,14 €	+148,49 €
6e	3 ans 3 mois	930	761	3 746,24 €	2 973,38 €	+242,24 €
7e	3 ans 6 mois	995	811	3 992,38 €	3 168,75 €	+195,37 €
8e	fin de grille	1015	826	4 066,22 €	3 227,35 €	+58,60 €
Echelon spécial (spécial)	-	HEA	-	4 405,89 €	3 496,95 €	+269,60 €

En résumé : du 1er au 8e échelon, le net estimé passe de 1 981 € à 3 227 €, soit 1 246 € de plus en 19 ans.

Net estimé : ce qui reste après les cotisations obligatoires (retraite, CSG, CRDS), pour un fonctionnaire à temps complet. Votre bulletin contient souvent aussi des primes (IFSE), une NBI ou un supplément familial : ils ne sont pas comptés ici, votre net réel est donc en général plus élevé. L'impôt prélevé à la source n'est pas déduit.

Pour comprendre

Lire la grille

Votre salaire de base dépend de votre échelon. Chaque échelon a un indice majoré : multiplié par la valeur du point d'indice (4,92278 € par mois depuis le 1er juillet 2023), il donne le traitement brut. L'indice brut sert seulement au classement.

On monte d'un échelon à l'ancienneté, une fois passé le temps indiqué dans le tableau.

Pour vous situer : votre échelon et votre indice majoré sont écrits sur votre bulletin de paie.

Et après ?

C'est le grade le plus élevé de ce cadre d'emplois. Pour aller plus loin, il faut changer de cadre d'emplois, par concours ou par promotion interne.